

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 JUILLET 2010

n° 24

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles au centre social d'Ozon et à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais pour leur action internationale.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses jumelages et coopérations, la Ville de Châtellerault soutient depuis plusieurs années les opérateurs qui permettent à des jeunes de tous milieux sociaux de participer à des rencontres européennes. Elle accompagne les structures qui s'engagent dans des actions en faveur de l'éducation formelle ou non formelle, du développement des individus et de la citoyenneté. Dans le cadre du programme européen « jeunesse en action », la ville soutient les projets validés par l'agence nationale, en participant à la prise en charge des coûts salariaux d'un travailleur jeunesse. C'est le cas cette année pour le centre social d'Ozon, dont un groupe de 10 jeunes et 2 animateurs participera à une rencontre plurilatérale, France – Grèce - Portugal - Écosse, organisée par notre partenaire le South Lanarkshire Council (Hamilton) du 18 juillet au 1er août. Le forfait de 1500 € comprend le portage administratif du projet, la mobilisation d'un animateur pour la préparation, l'encadrement des jeunes avant et pendant le séjour.

Le centre social d'Ozon a récemment assuré la coordination administrative de la rencontre organisée par la ville de Piła, soutenue par le programme « l'Europe pour les Citoyens », Châtellerault et les deux villes allemandes également jumelées avec notre partenaire polonais. Cette rencontre a réuni une cinquantaine de jeunes, des travailleurs jeunesse, des responsables associatifs et culturels impliqués dans des actions de jumelage de villes du 26 au 31 mai inclus, autour d'ateliers, de débats et d'événements culturels. Quatorze châtelleraudais (jeunes, travailleurs jeunesse et un volontaire européen) des centres sociaux d'Ozon, de la MPT et de l'espace Raseteau ont participé. Le montant de la subvention municipale attendue par le Centre social d'Ozon s'élève à 734,00€ (environ 38% du coût de l'action pour Châtellerault, déduction faite de la subvention européenne).

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais a participé à une rencontre internationale cycliste à Velbert (Allemagne), avec le club de Corby parmi d'autres clubs européens. Neuf juniors et seniors et un entraîneur de Châtellerault ont pris part du 21 au 24 mai inclus aux entraînements, sorties sur route, moments de convivialité et à la compétition. Une aide au transport d'un montant de 500€ (soit 50€ par participant) est proposée.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 JUILLET 2010

n° 24

page 2/2

VU la délibération n°34 du 21 novembre 2006, relative à la convention signée le 26 janvier 2007 entre les villes de Châtellerault, Velbert, le South Lanarkshire Council et la Préfecture de Thesprotias,

VU la charte d'amitié du 25 avril 1993 entre Hamilton (Royaume Uni - Écosse) et Châtellerault, renouvelée le 2 octobre 2004 avec le South Lanarkshire Council,

VU le pacte d'amitié du 2 octobre 1993 entre Piła (Pologne) et Châtellerault, renouvelé le 2 octobre 2004,

VU la convention de jumelages entre Velbert (Allemagne) et Châtellerault du 9 avril 1965, renouvelée le 18 septembre 2005,

VU la convention de jumelage tripartite Châtellerault - Velbert (Allemagne) – Corby (Royaume Uni – Angleterre) du 9 septembre 1979,

CONSIDÉRANT que la ville de Châtellerault soutient les acteurs qui s'inscrivent dans son action internationale en faveur de la sécurité, du développement local, de l'économie et de la solidarité, de la culture, du sport et de la coopération,

CONSIDÉRANT qu'elle favorise la mise en réseau internationale de ses acteurs et habitants, notamment les jeunes, en s'inspirant de l'héritage des jumelages,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2234€ au centre Social d'Ozon pour ses actions 2010 de mobilité jeunesse à Piła (Pologne) et Hamilton (Écosse),

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais pour sa participation à une rencontre sportive trilatérale à Velbert (Allemagne).

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relative à ce dossier.

Les dépenses prévues sont imputées à la fonction Relations Internationales sur la ligne budgétaire de l'exercice 2010 - 048/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 12 juillet 2010
Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault